

LE SCOLYTE DÉCHAINÉ

n°1 - avril 2020

« Entre nous, pas de langue de bois ! » Avec le « Scolyte Déchainé », le CRPF vous propose de faire le point sur la crise scolytes qui secoue la filière et reviendra régulièrement faire un petit tour de la question. Nos techniciens restent disponibles pour accompagner les propriétaires dans cette crise.



Son profil

- ➔ Ips typographe est un insecte volant, favorisé par la chaleur et la sécheresse
- ➔ Cambiophage, parasite de l'épicéa commun

Les preuves

- ➔ Trous dans l'écorce (1-2 mm)
- ➔ Sciure rouge au pied de l'arbre
- ➔ Présence d'insectes et de galeries
- ➔ Écoulement de résine le long des troncs
- ➔ Chute d'aiguilles vertes
- ➔ Rougissement puis chute des aiguilles
- ➔ Décollement d'écorce

Ses victimes

Essentiellement l'épicéa. Il peut attaquer tous les individus, mais a ses préférences :

- ➔ Arbres à 30-40 cm de diamètre
- ➔ Epicéas en peuplement pur ou en environnement inadapté.
- ➔ Arbres affaiblis et stressés. Retard ou absence de gestion
- ➔ Arbres chablis verts ou bois bord de route
- ➔ Création de "foyers" d'infestation



ALERTE !!!!
ATTAQUES 'MASSIVES'
DE SCOLYTES
DANS LES FORÊTS
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Son mode opératoire

- ➔ Ponte puis forage de galeries sous-écorce par les larves
- ➔ «La force par le nombre» (50 à 80 œufs/femelle, 1 à 3 fois/an)
- ➔ Destruction des tissus conducteurs de sève

Ce processus peut se faire en quelques semaines !!!

Prévention/ répression

- ➔ SURVEILLANCE PRÉVENTIVE
Visite régulière de vos parcelles (veille sanitaire)
- ➔ EN CAS D'ATTAQUES
Examens au cas par cas pour définir l'urgence de l'exploitation.

N'hésitez pas à prendre contact avec nos techniciens pour être conseillés !

Ses ennemis

- ➔ Prédation : autres insectes (ex : clairon fourmilier et certaines espèces de guêpes...), pics + parasites et autres maladies
- ➔ Famine (surpopulation/ raréfaction des ressources alimentaires)
- ➔ Pluie, vent
- ➔ Surveillance humaine et lutte active



TOUT COMPTE FAIT !

Les chiffres-clefs

Source : FIBOIS BFC & GE – DSF BFC

Épicéas scolytés : bilan

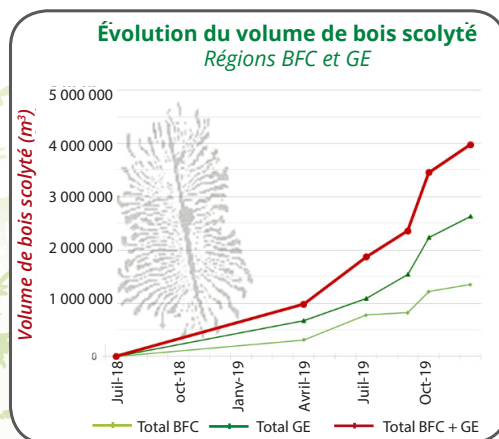
Avec la création d'une cellule de crise régionale rassemblant les acteurs de la filière, un état des lieux est fait régulièrement. Et avec elle, deux méthodes de calcul :

• **Estimation par l'interprofession FIBOIS :** Enquête lancée auprès des gestionnaires (transmission des volumes scolytés martelés).

Ces résultats (**4 Mm³**) ne sont pas exhaustifs et sont à considérer comme une estimation basse de l'ampleur des attaques de scolytes, même s'ils en traduisent bien la tendance.

• **Estimation DSF (cf p.3),** « à dire d'expert » : par un calcul à plusieurs paramètres basé sur les chiffres bien documentés de la forêt publique, on atteint **7 Mm³** cumulés sur BFC et GE, depuis le début de la crise en 2018.

Ce chiffre est donc plus proche du volume scolyté réel tout compris, bien que l'intégralité ne soit pas mise dans le circuit économique de la filière bois.



Volume d'épicéas scolytés martelés

	Bourgogne-Franche-Comté	Grand Est	Total
2018	Forêts privées	220 000	363 000
	Forêts publiques	450 000	617 000
	Total 2018	310 000 m³	670 000 m³
2019	Forêts privées	308 000	771 000
	Forêts publiques	1 648 000	2 224 000
	Total 2019	1 039 500 m³	1 956 000 m³
Total 2018 + 2019	1 349 500 m³	2 626 000 m³	3 975 500 m³

Ça sent le sapin...

Le sapin n'est pas en reste, lui non plus. Depuis 2018, sur les deux régions, on comptabilise **444 000 m³ de sapin dépérissant** et/ou scolyté, dont **1/3** en BFC, et seulement **10 %** en provenance de la forêt privée...

Données : actualisation oct. 2019 / méthode de calcul FIBOIS

Le compteur européen explose...

Et il grignote... plus de **140 millions de m³** scolytés en Europe centrale et de l'Ouest, depuis le début de la crise en 2018. Les prévisions à fin 2020 excèdent 200 millions de m³, avec l'Allemagne pour principale contributrice. Evicaut ina, nostraveris hoc in ducitif ervidendam. Udet;

3 QUESTIONS A...



Quel rôle joue le Département de la Santé des Forêts dans la crise scolytes ?

Le Département de la Santé des Forêts, avec son réseau de correspondants-observateur, a pour objectifs principaux le diagnostic, l'assistance et le conseil auprès des gestionnaires et propriétaires forestiers. Il intervient comme expert dans la gestion de telles crises sanitaires, pour objectiver la situation, suivre les évolutions et anticiper au mieux celles-ci.



Mathieu MIRABEL,

Responsable du Pôle Bourgogne-Franche-Comté du Département "Santé des Forêts" (DSF)



A l'heure actuelle, comment qualifieriez-vous la situation d'un point de vue sanitaire ?

2019 a été marquée par la poursuite et l'aggravation de l'épidémie de scolytes (typographes) dans les peuplements d'épicéa, jusqu'à une altitude de 900 mètres environ dans le massif jurassien. Les peuplements en plaine, dans le Morvan, les Vosges saônoises et sur le 1^{er} plateau du Jura sont les plus atteints.

Connaît-on des précédents du genre dans l'histoire de la foresterie ?

Les crises sanitaires liées aux épidémies de scolytes ne sont pas nouvelles et ont toujours existé, telles celles post-tempête de 1999 ou post-canicule de 2003. En revanche, en lien avec le réchauffement climatique et des aléas climatiques plus intenses, la crise actuelle surpasse ces dernières.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL...

« Dura Lex, Sed Lex »

Le 26 juillet 2019, le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté signait un arrêté préfectoral de lutte relatif à la lutte contre les scolytes (arrêté n° BFC-2019-07-26-003), prenant des dispositions obligatoires pour tous les propriétaires forestiers de bois scolytés par Ips typographus, privés ou publics. La zone de lutte concerne toutes les communes de la région Bourgogne-Franche-Comté, et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Attendu, cet arrêté répond à plusieurs motivations :

- Le constat, par les acteurs de la filière forêt-bois de la région BFC et du DSF, d'attaques et de prolifération de scolytes d'ampleur exceptionnelle en 2018 et 2019 atteignant un stade épidémique, en lien avec des conditions climatiques extrêmes,
- La nécessité d'une vigilance généralisée de la part des propriétaires et des gestionnaires,
- Le souhait de se mobiliser collectivement et le plus précocement possible pour une lutte efficace,
- L'anticipation de risques sécuritaires engendrés par des arbres dépérissants,
- Une volonté de marquer le caractère exceptionnel de cette crise et de traduire par un arrêté sa prise en compte par les pouvoirs publics.



Article 1 : zone de lutte obligatoire

Une zone dite de " lutte obligatoire" contre les scolytes (*Ips typographus*), correspondant à l'ensemble des communes de Bourgogne-Franche-Comté (liste des communes en annexe 1) est instaurée. Dans cette zone, des obligations concernant les épicéas sur pied attaqués par les scolytes et toutes les grumes d'épicéas abattues ou à abattre s'imposent à tous les propriétaires forestiers.

Article 2 : obligations des propriétaires

Sur leurs parcelles forestières, les propriétaires privés ou publics en zone de "lutte obligatoire" sont tenus de prendre les mesures de nature à limiter les attaques de scolytes sur épicéas. Il s'agit :

de mesures curatives :

- faire procéder dans les meilleurs délais à la reconnaissance, l'abattage et à la prise en charge de leurs épicéas sur pied abritant des scolytes vivants (évacuation à plus de 5 km de tout massif forestier ou écorçage) en vue d'enrayer leur propagation de proche en proche,
- à défaut faire évacuer de la forêt les bois scolytés secs à des fins de prévention du risque sécuritaire d'atteinte aux personnes ;

de mesures préventives :

- faire évacuer, après abattage, à plus de 5 km de tout massif forestier ou écorcer ou stocker sous aspersion les épicéas sains (non scolytés) dans toutes les coupes en cours :
 - dans les 6 semaines qui suivent leur abattage durant la période d'exploitation à risque (d'avril à octobre),
 - avant fin avril pour les exploitations de novembre à mars;

Les mesures préventives s'appliquent à toutes les exploitations d'épicéas non scolytés afin d'éviter de créer des sites de reproduction favorables au développement des scolytes (grumes fraîchement abattues non écorcées).

Article 3 : obligations des exploitants

Les exploitants forestiers, en ce qui concerne les épicéas sur pied ou abattus dont ils se sont rendus propriétaires, prendront également, en accord avec les propriétaires des parcelles, toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des mesures obligatoires prévues à l'article 2 du présent arrêté.

Retrouver l'intégralité de l'arrêté, sur le lien ci-dessous : <https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/actualite/voir/1468/arrête-prefectoral-de-lutte-obligatoire-contre-les-scolytes-de-l-epicea-en-bourgogne-franche-comte/n:666>



Attention ! les dispositions de l'arrêté ne dispensent pas les propriétaires et les exploitants forestiers du respect des éventuelles autres réglementations qui peuvent être concernées par les travaux d'exploitation forestière.



SCOLYTE SANS FRONTIÈRE

Zoom sur... la Suisse, un modèle de suivi d'*Ips typographus*



Pour ce pays dont la surface est un poil inférieure à celle de la région BFC et dont près du tiers est boisé, la culture forestière est aussi ancienne que solide. Nulle surprise, donc, à ce que nos voisins Helvètes aient mis en place un système de surveillance du typographe pour leurs forêts. À un modèle basé sur les données de Météo Suisse en temps réel et simulant les phases d'envol théoriques

(Bostryche Simulation Online - BSO)

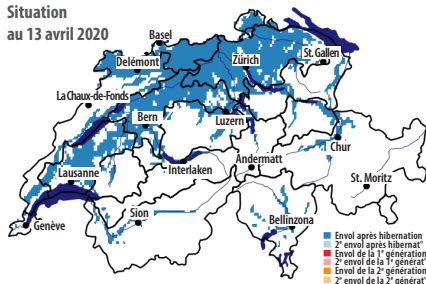
s'ajoute un maillage de 1 615 pièges phéromonaux, disposés dans 22 cantons, et surveillés régulièrement.

Pendant l'émergence des insectes, de fréquentes rondes de contrôle permettent une exploitation rapide des bois infestés, tandis que les insectes sont encore présents dans l'arbre.

En préventif, l'évacuation quasi-systématique des chablis limite déjà l'expansion du scolyte.

La Suisse n'a pas fait exception en Europe : succession de sécheresses et de chaleurs, nombreuses tempêtes... si leur méthode ne peut pas éviter ces aléas, elle permet néanmoins d'en limiter grandement l'ampleur.

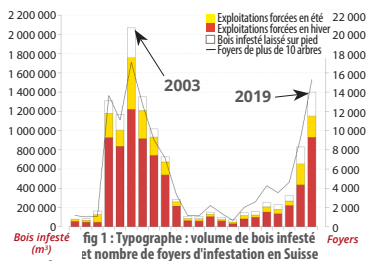
Situation au 13 avril 2020



2019 a été le 3^e été le plus chaud enregistré dans le pays depuis le début des mesures.

Cette même année correspond au 2^e taux d'infestation le plus élevé jamais enregistré en Suisse avec près de 1,4 million de m³, dont 250 000 m³ laissés sur pied. Le cumul 2018/2019 s'élève lui à 2,2 Mm³, soit le volume annuel scolyté pour l'année record en 2003.

Affaire à suivre en 2020...



LIENS UTILES...

Pour aller plus loin...

- Pour retrouver la note nationale 2019 du DSF sur les scolytes : <https://agriculture.gouv.fr/bilans-annuels-en-sante-des-forets>
- Drive FIBOIS : partage en direct des infos relatives à la cellule de crise scolytes (BFC + NE) <https://drive.google.com/drive/folders/1fojd-WNwoI-ySweVmlsFDjyCF2YXIG0ef>
- Ephytia : <http://ephytia.inra.fr/fr/Home/index>
- WSL : <https://www.wsl.ch/fr/index.html>
- BSO (Bostryche Simulation Online) : http://www.bostryche.ch/index_FR ou www.bostryche.ch
- CRPF BFC : <https://bourgognefranchecombe.cnpf.fr/>

UN AIR... DE FAMILLE !

Le scolyte Chalcographe *Pityogenes chalcographus*



Cher cousin de ce bon vieux typographe, le chalcographe (« chalco », pour les intimes) partage avec lui son goût prononcé pour l'épicéa, ne jurant d'ailleurs que par lui. Ni aile, ni cuisse : ce sont **les branches, les petites sections du tronc, les cimes et les arbres les plus jeunes dont il raffole, pour peu que l'écorce soit fine !**

Sévissant en famille, il constitue souvent une association de malfaiteurs avec le typographe, dont il copie à peu de choses près le style de vie et les méthodes d'attaque, pour venir à bout de ses victimes : **jaunissement puis rougissement des cimes, des branches...** parfois jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Ces deux-là font la paire !

Comme son cousin, quoiqu'un poil moins agressif, il a une légère tendance à la fainéantise, s'attaquant lâchement aux **épicéas les plus faibles**, même s'il lui arrive d'être bien **plus offensif en cas de pullulation, de chablis, de bois attractifs stockés...**

Bref, tout ce qui le booste ! Bien que n'ayant pas hérité de la belle stature de typo (adulte, il n'atteint que **2 à 3 mm**), ce gringalet reste néanmoins un tombeur, attirant dans sa loge **3 à 7 femelles**, révélant de réels dons d'artistes avec de splendides galeries en étoiles, qu'étaient même de contrefaire d'autres *Pityogenes* ou *Orthotomicus*.

Ne manquez pas sa biographie inédite ! : <http://ephytia.inra.fr/fr/CI/18717/> Forêts-Chalcographe

